

**COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 4 avril 2016**  
(convocations du 25 mars 2016)

*Absente excusée : Mme SOTTIAUX*

**MISE EN CONFORMITÉ DE LA CARTE COMMUNALE**

Adeline MASBOU, chargée du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de l'avant-pays savoyard, présente ce document approuvé le 30 juin 2015 et intervient pour donner des explications sur la mise en conformité des documents d'urbanisme communaux dans un délai de trois ans à compter du 3 septembre 2015. La consommation foncière liée à l'habitat doit être divisée par 2 et chaque commune a une surface restante calculée urbanisable.

Le conseil devra se déterminer rapidement sur l'opportunité de la mise en révision de la carte communale.

**BUDGET PRIMITIF 2016 ET TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2016 équilibré en :

- recettes et dépenses de fonctionnement à 477 154.44 € (dont 191 290 € de virement à la section d'investissement et 180 309.44 € de charges exceptionnelles)
- recettes et dépenses d'investissement à 240 260.00 €

et les taux d'imposition 2016 comme suit (inchangés) :

- |                            |   |         |
|----------------------------|---|---------|
| - Taxe d'habitation        | : | 8.77 %  |
| - Taxe foncière (bâti)     | : | 11.87 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | : | 64.20 % |

En investissement, ce budget comprend :

- La construction du garage communal (report 2015)
- La création de pistes dans la forêt communale (report 2015)
- La rénovation intérieure de l'église (le contenu sera arrêté en fonction de la subvention départementale)
- L'acoustique de la salle polyvalente (commande acceptée auprès de la société Texaa)
- Le programme de voirie (à définir)

**CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DU THIERS**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui incombe d'assurer la défense incendie sur le périmètre de la commune et informe que les services départementaux d'incendie et de secours n'assurent plus le contrôle des hydrants. Le Syndicat des Eaux du Thiers propose aux communes d'assurer les vérifications et la maintenance des poteaux d'incendie, la vérification étant obligatoire une fois tous les trois ans. Ces opérations étant susceptibles de perturber la distribution, le syndicat pourrait s'assurer du bon fonctionnement et du bon état de ces hydrants mais également de procéder à de petites réparations et veiller à la continuité du service d'eau potable. Une convention est proposée prévoyant une maintenance des bouches et poteaux d'incendie tous les trois ans pour la somme de 50 € HT par appareil. Il donne lecture du projet de convention qui serait signée pour trois ans.

*Le conseil municipal* accepte la convention précitée avec le Syndicat des Eaux du Thiers pour la maintenance des poteaux et bouches d'incendie et autorise M. le Maire à signer le document à intervenir.

### **MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION**

La commune de STE MARIE D'ALVEY donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL. Le conseil charge M. le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

### **SINISTRE SANITAIRES PUBLICS**

Un dégât des eaux est intervenu dans les sanitaires publics occasionnant des dégâts intérieurs. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance et un devis de remise en état est en cours par l'entreprise Angelino de Gerbaix.

### **Questions diverses**

- Revalorisation participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Avressieux et Rochefort (regroupement pédagogique intercommunal) à 180 € par enfant pour l'année 2015-2016 et jusqu'à nouvelle délibération
- Convention à signer avec la commune de St Genix/Guiers pour participation de la commune de Ste Marie d'Alvey aux frais de fonctionnement du gymnase à hauteur de 175.16 € pour 2016, soit 43.79 € x 4 élèves fréquentant le collège.
- Courrier d'Orange informant la commune de la suppression de la cabine téléphonique
- Location de la salle polyvalente : une convention pourrait être signée avec Sainte Marie Animation pour la remise des clés et l'état des lieux
- Discussion sur l'avenir de la commune dans un contexte de regroupement des intercommunalités et de communes. La réflexion devra se poursuivre pendant le mandat.